

## Techniques bancaires marché des particuliers – P1 Corrigé

### Partie 1 : FONCTIONNEMENT DES COMPTES (17 points)

- **Exercice 1 : (8 pts)**

1a. Vous expliquerez brièvement (3-5 lignes) le rôle des trois fichiers ci-dessous et vous donnerez le nom de l'organisme qui les gère :

- FICOBA (1 Point)

FICOBA sert, à recenser les comptes de toute nature (bancaires, postaux, d'épargne ...) ouverts sur le territoire national, à fournir aux personnes et organismes légalement habilités, dans le cadre de l'exercice de leurs missions, des informations sur les comptes détenus par une personne ou une société.

L'inscription dans ce fichier est réalisée à l'ouverture d'un compte. Lors de l'ouverture du compte, le titulaire du compte est informé par l'établissement financier gestionnaire de son inscription dans FICOBA.

Le responsable de ce fichier est la Direction générale des finances publiques (DGFIP) du ministère des Finances et des Comptes Publics.

- FICP (1 Point)

Ce fichier recense les incidents de paiement caractérisés sur des crédits accordés aux particuliers pour des besoins non professionnels et les informations relatives aux mesures de traitement des situations de surendettement.

Ce fichier est géré par la Banque de France. L'inscription au FICP est supprimée dès que les sommes dues au titre des retards de paiement sont intégralement remboursées.

- FCC (1 Point)

Si vous émettez un chèque sans provision et ne payez pas votre dû, vous serez interdit bancaire, c'est-à-dire que vous aurez l'interdiction bancaire d'émettre des chèques. Vous serez alors inscrit au FCC pendant 5 ans, à défaut de régularisation des incidents. Vous pourrez conserver votre compte bancaire, mais vous devrez rendre tous vos chèquiers, toutes banques confondues.

Le FCC recense également les retraits de carte bancaire pour usage abusif. Si vos dépenses sont démesurées par rapport aux revenus domiciliés sur votre compte bancaire, votre banque peut confisquer votre carte ou l'invalider et demander votre fichage au FCC.

Dans ce cas, la durée de l'inscription au FCC est de 2 ans.

Ce fichier est géré par la Banque de France.

**1b. Un client vient d'avoir un chèque rejeté.**

- Donnez la procédure suivie par la banque pour rejeter ce chèque. (1,5 Point)

Avant de refuser le paiement d'un chèque, la banque doit informer "par tout moyen approprié mis à sa disposition par lui, le titulaire du compte des conséquences du défaut de provision" (art. 15 de la Loi MURCEF du 11 décembre 2001).

Par cette information préalable, la banque vous invite à approvisionner votre compte au plus vite, faute de quoi le chèque sera rejeté. La loi ne fixe pas de délai de prévenance avant le rejet effectif du chèque. Un délai de 24 ou 48 heures est assez couramment pratiqué par les banques qui se sont engagées, vis-à-vis des bénéficiaires de chèques, à ce que ce délai soit toujours inférieur à 7 jours.

Si vous n'avez pas approvisionné votre compte dans ce délai, la banque vous adressera alors (et ce à chaque rejet de chèque) une lettre d'injonction de ne plus émettre de chèques. Envoyée en recommandé s'il s'agit du premier chèque d'une série d'incidents, et en courrier simple pour les chèques suivants de cette même série, cette lettre a également pour objet de vous informer sur votre situation, sur la portée de l'interdiction et ses conséquences ainsi que sur les moyens à votre disposition pour régulariser votre situation.

- Donnez les trois possibilités pour votre client pour régulariser sa situation. (1,5 Point)

Une personne en interdiction bancaire d'émettre des chèques peut régulariser sa situation à n'importe quel moment et ainsi être radiée du fichier avant les 5 ans. Pour régulariser la situation, il faut régler tous les chèques qui ont été rejetés :

En présentant de nouveau le chèque à l'encaissement avec une provision sur compte suffisante

- En réglant directement le bénéficiaire du chèque tout en récupérant le chèque pour le rapporter à la banque (seule la restitution du chèque fait foi, un reçu ou une attestation de paiement n'a aucune valeur)
- En bloquant le montant du chèque sur un compte afin de payer le bénéficiaire (opération à réaliser avec la banque). Cette provision est bloquée au maximum durant un an (sauf si le bénéficiaire présente son chèque avant) ; elle redevient disponible et est restituée au titulaire du compte au bout d'un an (même si le bénéficiaire n'a pas été réglé). La restitution de cette provision n'éteint pas la dette ; le bénéficiaire du chèque impayé peut exercer des poursuites judiciaires à l'encontre de l'émetteur alors même qu'il n'a pas représenté le chèque.

**1c. Un client est interdit bancaire.**

- A quel service bancaire, peut-il prétendre ? (1 Point)

La banque peut refuser l'ouverture du compte mais il existe un droit au compte. Elle vous indiquera alors comment obtenir la désignation d'une banque où un compte, parfois appelé "compte Banque de France", vous sera ouvert avec des services bancaires de base.

Dans le cadre du droit au compte, vous avez obtenu l'ouverture d'un compte par désignation d'une banque par la Banque de France. Même interdit bancaire (c'est-à-dire

interdit de chéquier), vous avez accès aux services bancaires de base, dont le coût est pris en charge par la banque dans le cadre du droit au compte.

- Citez au moins 5 éléments de ces services bancaires. (1 Point, retirez 0,5 point par élément manquant).

Dans le cadre du droit au compte, vous bénéficiez d'un ensemble de services bancaires gratuits (coût pris en charge par la banque), défini par décret. Appelés "services bancaires de base", ils comprennent :

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- La réalisation des opérations de caisse

• **Exercice 2 : (0,5 Point par bonne réponse)**

Q1 : Le taux du livret jeune est au minimum, celui du

- Livret A
- LEP
- PEL

Q2 : Quel est le taux du PFL pour un contrat d'assurance vie de moins de 4 ans

- 25,00%
- 30,00%
- 35,00%

Q3 : Quelle est la durée minimum pour obtenir un prêt avec un PEL

- 24 mois
- 36 mois
- 18 mois

Q4 : Quelle est le montant maximum pour un prêt avec un CEL

- 23 000 €
- 92 000 €
- 115 000 €

Q5 : Combien puis-je détenir de PEL au maximum :

- 1
- 2
- 3

Q6 : L'obtention d'un LEP dépend :

- de mes revenus
- de mes impôts
- de mon âge

Q7 : Quel est le calcul du taux du prêt pour un PEL ouvert au 01/11/2017 :

- Taux du PEL + 1,70%
- Taux du PEL + 1,20%
- Taux du PEL + 1,50%

Q8 : Quel est le montant de la prime pour un CEL (hors majoration) :

- 1 000 €
- 1 144 €
- 1 525 €

Q9 : Quel est le montant maximum des frais pour un rejet de chèque de 75€ :

- 20 €
- 30 €
- 50 €

Q10 : A quoi correspond le délai de 14 jours suite à une offre de prêt :

- Délai de réflexion
- Délai de rétractation
- Délai de validation

• **Exercice 3 : (4 pts)**

Le client d'une banque a eu les opérations du tableau ci-dessous, sur son compte courant au cours du mois d'août. La banque lui a accordé une autorisation de découvert jusqu'à 500 euros au taux de 7% annuel. En cas de dépassement du découvert, les intérêts sont comptabilisés au taux de 11%.

Date opération	Date de valeur	Opération	Débit	Crédit	Solde
		<b>Solde début de mois</b>			<b>80,00</b>
03/08	04/08	Remise Chèque		250,00	
05/08	05/08	Carte Essence	-60,00		
08/08	08/08	Prélèvement Orange	-120,00		
10/08	11/08	Virement Externe CPAM		15,00	
10/08	09/08	Chèque Loyer	-500,00		
15/08	14/08	Chèque Pizza	-125,00		
18/08	18/08	Prélèvement EDF	-80,00		
20/08	20/08	Prélèvement Impôt	-130,00		
23/08	23/08	Virement Interne Livret A		+300,00	
28/08	28/08	Virement Salaire		+1.500,00	
		<b>Solde fin de mois</b>			

**3a.** Calculer les agios à payer par le client en tenant compte des dates de valeur. (3 points)

Date de Valeur	Solde	7%	11%
01-août	80,00 €		
04-août	330,00 €		
05-août	270,00 €		
08-août	150,00 €		
09-août	-350,00 €	-	0,14
11-août	-335,00 €	-	0,20
14-août	-460,00 €	-	0,36
18-août	-540,00 €	-	0,19 - 0,02
20-août	-670,00 €	-	0,29 - 0,16
23-août	-370,00 €	-	0,36
28-août	1 130,00 €	-	1,54 - 0,18
		-	<b>1,72</b>

**3b.** Le 31 août, la banque prélève les commissions d'interventions du mois. Quel est le montant prélevé ? (1 point)

Le client dépasse deux fois son découvert autorisé en date de valeur (le 18/08 et le 20/08), il y aura donc 2 fois 8 € de commissions d'interventions de prélevées, soit 16 €.

**Partie 2 : EPARGNE BANCAIRE (18 points)**

• **Exercice 1 : (2 points)**

Monsieur JUNIOR vient vous voir car il a entendu dire que les règles d'attribution d'un LEP ont changé et qu'elles vont s'appliquer à tout le monde à compter du 01/01/2018.

Il voudrait savoir s'il pourra toujours bénéficier de son LEP, sachant que son dernier salaire imposable est de 17 837 € et vous demande de lui présenter les principales caractéristiques du LEP.

Caractéristiques du LEP : (0,25 points par caractéristique)

Versement Initial : 30 €

Taux : 1,25%

Plafond : 7 700 €

Fiscalité : Néant

Conditions d'ouverture : Respecter 1 plafond de ressources dépendant du nombre de parts du foyer fiscal (0,5 points)

Clôture : Au 31/12, si dépassement du plafond de ressources 2 années de suite ou si non présentation de l'avis d'impôt à l'établissement bancaire (0,5 points)

• **Exercice 2 : (4 points)**

Monsieur Junior a réalisé les opérations suivantes sur son LEP en 2017 :

Solde au 01/01/2017 : 1 485 €

- Versement de 200 € le 03/02
- Retrait de 300 € le 19/04
- Versement de 815 € le 23/07
- Retrait le 300 € le 05/08
- Versement de 4 000 € le 13/11

Indiquez-lui le solde de son compte, intérêts inclus au 31/12/2017.

	Date							
	Opération	Date	Valeur	Opération	Quinzaine	Solde	Intérêts	Taux
		01-janv		1 485,00	3	1 485,00	2,32	1,25%
Versement	03-févr	16-févr		200,00	4	1 685,00	3,51	1,25%
Retrait	19-avr	16-avr	-	300,00	7	1 385,00	5,05	1,25%
Versement	23-juil	01-août		815,00	7	1 900,00	6,93	1,25%
Retrait	05-août	01-août	-	300,00	7	1 900,00	6,93	1,25%
Versement	13-nov	15-nov		4 000,00	3	5 900,00	9,22	1,25%
				<b>TOTAL</b>	<b>24</b>		<b>27,03</b>	
						<b>Total 31/12</b>	<b>5 927,03</b>	

• **Exercice 3 (9 pts) :**

M et Mme TRAIT ont ouvert chacun un PEL le 01/07/2017, afin d'investir dans l'immobilier. Monsieur l'a ouvert avec la somme de 5 000 € et Madame avec la somme de 7 500 €. Ils ont effectué respectivement des versements mensuels de 400€ et 200 €.

**3a/** Ils souhaitent savoir si la rémunération actuelle du PEL qui est de 1.0% augmentera quand les taux d'intérêts vont repartir à la hausse ? (1 point)

Non, le taux du PEL au 01/07/2017 reste le même pendant toute la durée de celui-ci

**3b/** Ils souhaitent également savoir, le montant du versement mensuel maximum qu'ils peuvent faire sur une durée de quatre ans, compte tenu de leur versement initial. (2 points)

Pour Monsieur : Versement initial 5 000. Versement maximum 61 200 €

$$- (61\ 200 - 5\ 000) / 48 = 1\ 170,83\ €$$

Pour Madame : Versement initial 7 500. Versement maximum 61 200 €

$$- (61\ 200 - 7\ 500) / 48 = 1\ 118,75\ €$$

**3c/** Déterminez le montant dont ils disposeront à partir du 01/07/2021 pour leur projet immobilier. (3 points)

A partir du barème ci-dessous établissez une proposition chiffrée.

Barème de calcul des intérêts acquis au bout de 4 ans d'épargne révolue

Versement initial de 1 €	0,0406
Versements mensuels de 1 €	0,9601

Calcul pour un PEL au taux de 1,0% hors prime d'état qui représente 100% des intérêts acquis. Les PS sont de 15,5%.

**Monsieur      Madame      TOTAL**

<b>Versement</b>			
Ouverture	5 000,00	7 500,00	12 500,00
Versement Mensuel	19 200,00	9 600,00	28 800,00
Intérêts VO	203,00	304,50	507,50
Intérêts VM	384,04	192,02	576,06
Primes	587,04	496,52	1 083,56
PS	181,98	153,92	335,90
	25 192,10	17 939,12	43 131,22

**3d/** Compte tenu des intérêts acquis, quel serait le montant du prêt épargne logement qui pourrait être consenti sur une période de remboursement de 9 ans ? Déterminez les mensualités avec assurances à 75% chacun. (3 points)

Durée en Mois	Prêt Logement pour 100 € d'intérêts	Échéance mensuelle pour 1000€ hors assurance
96	2 425 €	12,25
108	2 150 €	11,15
120	1 925 €	10,15

ADI : 0,40€ par mois et par souscripteur pour 1.000 euros empruntés

	Monsieur	Madame
Droits acquis	587,04	496,52
Prêt	23 296,54	
Échéance	259,76	
ADI	13,98	
Échéance Totale	273,73	

• **Exercice 4 : 3 pts**

Un client, âgé de 30 ans souhaite placer la somme de 10000€. Il aimerait que vous lui présentiez le meilleur placement pour lui sachant qu'il doit placer cet argent sur une durée de 1 an. Le client est éligible au LEP.

Proposition 1 : Livret défiscalisé. (1 Point)

Proposition 2 : Livret boosté avec un taux garanti de 1,75%. (2 Points)

Proposition 1 : LEP 7 700 € + Livret A 2 300 €

$7\,700 * 1,25\% + 2\,300 \text{ €} * 0,75\% = 113,50 \text{ €}$

Proposition 2 :  $10\,000 * 1,75\% = 175 \text{ €}$

PFO 24% + PS 15,5% = 69,125

Montant net = 105,87 €

**Partie 3 : LES RETRAITES (15 points)**

**Exercice 1 : 6 points**

Monsieur BOSS travaille dans une entreprise qui a mis en place un PEE et un PERCO, il se pose plusieurs questions sur ces placements, sachant qu'il a un revenu de 38000 € :

**1a/ (0,5 Point par réponse)**

- Versement volontaire maximum sur PEE.  
25% de son salaire annuel, soit 9 500 €.
- Plafond de l'abondement sur un PEE en montant et en pourcentage.  
8% du PASS, soit 3 138 € et/ou 300% du versement.
- Plafond de l'abondement sur un PERCO en montant et en pourcentage.  
16% du PASS, soit 6 276 € et/ou 300% du versement.

Pour rappel PASS 2017 : 39 228 €

Sachant que son entreprise va lui verser 1 500 € au titre de l'intéressement et 1 200 € au titre de la participation, que l'entreprise verse un abondement de 250% pour le PEE et le PERCO.

**1b/** Calculez la meilleure répartition des versements à faire pour M. BOSS, afin d'optimiser l'abondement de l'entreprise et la disponibilité des supports.

- PEE : 1 255 €, soit un abondement de 3 138 € (1 Point)
- PERCO : 1 445 €, soit un abondement de 3 613 € (1 Point)

**1c/** Rappelez à M. BOSS les 5 cas de retraits anticipés possible pour le PERCO. (0,5 point par réponse).

Seuls 5 cas permettent le déblocage des fonds placés sur un Perco :

- L'invalidité de l'épargnant, de ses enfants, de son conjoint ou du partenaire pacsé
- Le décès du salarié (ou de son conjoint ou du partenaire pacsé)
- Le surendettement de l'épargnant
- L'acquisition de la résidence principale ou sa remise en état suites à des dommages résultant d'une catastrophe naturelle
- L'expiration des droits à l'assurance chômage du salarié.

**Exercice 2 : 6 points**

Vous recevez Mme MAI, bénéficiaire du contrat d'assurance-vie de son père, un de vos clients décédé très récemment.

Elle souhaiterait savoir comment seront fiscalisés les capitaux décès revenant à chaque bénéficiaire sachant que la clause bénéficiaire est la suivante « ma fille pour 50%, mon cousin pour 40%, et son neveu pour 10%, la part d'un prédécédé revenant à ses héritiers à défaut mes héritiers ».

Votre client avait effectué les opérations suivantes :

- Un versement de 140.000€ le 12/08/99 à l'âge de 68 ans, valorisé au jour du décès à 205 000€.
- Un versement de 150.000€ le 11/03/2000 à l'âge de 69 ans, valorisé au jour du décès à 190 000€.
- Un versement de 30.000€ le 24/04/2004 à l'âge de 73 ans, valorisé au jour du décès à 42 000€.
- Un versement de 40.000€ le 09/07/2008 à l'âge de 77 ans, valorisé au jour du décès à 48 000€.

**Calculez pour chacun des bénéficiaires le montant qu'il va recevoir. Vous indiquerez les montants éventuellement soumis à une taxation et/ou les montants éventuellement soumis aux droits de succession.**

Avant 70 ans				Montant Brut	Abattement	Taxable	Taxe	Montant Net			
		50%	Fille	197 500	152 500	45 000	9 000	188 500			
290 000	395 000	40%	Cousin	158 000	152 500	5 500	1 100	156 900			
		10%	Neveu	39 500	152 500	-	-	39 500			
Après 70 ans					Capital	Intérêts		Capital Tax	Capital Exo	Intérêts Exo	Total Exo
		50%	Fille	45 000	35 000	10 000		19 750	15 250	10 000	25 250
70 000	90 000	40%	Cousin	36 000	28 000	8 000		15 800	12 200	8 000	20 200
		10%	Neveu	9 000	7 000	2 000		3 950	3 050	2 000	5 050
Versement Net			Fille	213 750		Actif Successoral		Fille	19 750		
			Cousin	177 100				Cousin	15 800		
			Neveu	44 550				Neveu	3 950		
La fille va toucher		233 500 €		après paiement de 9 000 € de prélèvement forfaitaire, dont 19 750 € à intégrer dans l'actif successoral							
Le cousin va toucher		192 900 €		après paiement de 1 100 € de prélèvement forfaitaire, dont 15 800 € à intégrer dans l'actif successoral							
Le neveu va toucher		48 500		dont 3 950 € à intégrer dans l'actif successoral							

**Exercice 3 : (3 pts)**

En janvier 2008, Monsieur Paul, âgé de 67 ans, a souscrit un contrat d'assurance-vie sur lequel il a effectué un versement de 275.000€. En 2014, il a fait un versement complémentaire de 33.000€. Monsieur Paul souhaite faire un retrait.

Somme versée	Valeur rachat nette de PS au jour du retrait
275.000 €	290.000 €
33.000 €	35.000 €

**3a/** Si Monsieur Paul retire 100.000 € de son contrat d'assurance-vie fin 2017. Quel serait le montant net perçu (option PFL) ? (2 Points)

Plus-Value sur rachat :  $100\,000 - (308\,000 \times 100\,000) / 325\,000 = 5\,230,77 \text{ €}$

Abattement de 4 600 €, il reste 630,77 €, soumis à taxation :

$630,77 * (15,5\% + 7,5\%) = 145,08 \text{ €}$  de taxe à payer.

PFL de 7,5% car contrat de plus de 8 ans.

Monsieur PAUL touchera donc 99 854,92 €.

*Si l'étudiant ne calcule pas les PS mais indique qu'ils ont été prélevés à chaque fin d'année sur les intérêts, compter tous les points.*

**3b/** Si Monsieur Paul retire 50.000 € de son contrat d'assurance vie fin 2017 et 50.000 € début 2018, calculez le gain qu'il réalise ? (1 Point)

Plus-Value sur rachat :  $50\,000 - (308\,000 \times 50\,000) / 325\,000 = 2\,615,38 \text{ €}$

Abattement de 4 600 €, donc il est totalement exonéré

Monsieur PAUL touchera donc 50 000 € en totalité sur les deux retraits.

**Partie 4 : CREDIT A LA CONSOMMATION (10 points)**

Vous recevez M. et Mme FLAMBE. Ce couple marié sous le régime légal vous sollicite car monsieur souhaite faire l'acquisition d'un nouveau véhicule et il a entendu parler de votre campagne sur les prêts automobile à taux attractif.

Ils souhaitent acquérir le modèle Z4 de BMW soit un investissement de 42 000€.

M. et Mme FLAMBE sont tous deux salariés de Renault SA depuis de nombreuses années. Monsieur est responsable communication et Madame travaille au service RH. Ils sont âgés respectivement de 35 et 30 ans et n'ont pas encore d'enfants.

Ressources annuelles

- Salaire Monsieur	35 500€
- Salaire Madame	22 000€
- Revenus fonciers	9 600€ (seulement 70% de ces revenus sont retenus pour le calcul de l'endettement).
- Dividendes d'actions	1 200€ (seulement 50% de ces revenus sont retenus pour le calcul de l'endettement).

Charges annuelles

- Crédit Immobilier 1	7 200€
- Crédit Immobilier 2	6 000€

Conditions bancaires : Crédit personnel (taux 5%) :

Échéance mensuelle pour 1 000 € empruntés

Sur 36 mois :	28.97 €
Sur 48 mois :	22.03 €
Sur 60 mois :	17.87 €

Assurance : 0,05% du capital emprunté par mois.

Frais de dossier : 1% du capital avec un minimum de 50€ et un maximum de 200€. Le taux d'endettement que votre établissement accepte lors du montage de crédit varie entre 33% et 35% pour les bons dossiers.

Travail à réaliser :

1/ Faites l'étude de ce dossier : - Taux d'endettement (1,5 Point), capacité de remboursement (1,5 Point), reste à vivre (1 Point) avant la réalisation de ce dossier.

Revenus 64 820 € - Prêts 13 200 € = 51 620 € reste à vivre  
Soit 4 301,66 €/mois.

Taux d'endettement :  $13\,200 / 64\,820 = 20,36\%$

Capacité de remboursement =  $35\% - 20,36\% = 14,64\%$

2/ Quelle proposition allez-vous faire à M. et Mme FLAMBE (type de crédit, durée, montant de l'échéance et coût total du financement). Expliquez votre choix. (3 Points)

financement sur	3 ans	1 216,74 €	Trop important				
	4 ans	925,26 €	Trop important				
	5 ans	750,54 €	Ok	Assurance	21,00 €	Échéance	771,54 €
Coût du Prêt		4 492,40 €					

3/ Donnez votre avis sur cette demande. (1 Point)

Vu le taux d'endettement actuel et de la forte capacité de remboursement (790€ par mois) et d'un reste à vivre important, nous sommes d'ores et déjà favorable à cette demande.
---

4/ Nous sommes le 1er juin, vous avez accordé ce crédit, les clients ont signé les offres, quand les fonds seront-ils débloqués ? (1 Point)

Délai de 14 jours loi LAGARDE

5/ Si c'était nécessaire, quelle garantie pourriez-vous demander ? (1 Point)

Un gage sur véhicule.

Accepter une caution personnelle.